

**PLAN D’AFFECTATION DES RESSOURCES 2011-2012
DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES
COMPÉTENCES DE LA MAIN-D’ŒUVRE**

Le présent document établit le Plan d’affectation des ressources du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d’œuvre (le Fonds) pour l’année 2011-2012.

La Commission des partenaires du marché du travail a le mandat d’établir le plan d’affectation des ressources du Fonds. Elle y définit les orientations à mettre en oeuvre et détermine les ressources qui y seront affectées. Celui-ci est soumis à l’approbation du ministre.

Pour la mise en oeuvre de ce plan et conformément au pouvoir que lui donne la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d’œuvre (Loi sur les compétences), la Commission établit des programmes de subvention, lesquels présentent les critères d’admissibilité aux subventions, les barèmes et limites ainsi que les modalités d’attribution pour chacun. Les barèmes et les limites sont soumis à l’approbation de la ministre.

La raison première du Fonds est de favoriser, notamment par ses programmes de subvention, l’objet même de la Loi sur les compétences, soit d’améliorer la qualification et les compétences de la main-d’œuvre par l’investissement dans la formation, par l’action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l’enseignement, ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des travailleurs en emploi.

Le plan d’affectation 2011-2012 s’inscrit dans la stratégie d’utilisation du Fonds 2011-2014. Ce plan est marqué par le projet *Investissement-compétences* découlant de la planification stratégique 2011-2014 de la Commission. La formation de la main-d’œuvre et le développement des compétences sont au centre des enjeux sur lesquels repose la prospérité du Québec. Le projet *Investissement-compétences* vise à mobiliser l’ensemble des acteurs du marché du travail autour de cet enjeu et à en faire reconnaître la primauté.

Pour 2011-2012, les ressources financières du Fonds sont affectées au projet *Investissement-compétences* (les programmes de subvention déjà existants ainsi que des nouvelles mesures), à des actions liées de façon particulière à la planification stratégique de la Commission ainsi qu’à l’adéquation Éducation – Formation – Emploi. Plus précisément, les ressources financières du Fonds sont fixées à 60,6 millions de dollars d’engagements nets et sont réparties comme suit :

PROGRAMMES, MESURES ET ACTIVITÉS	AFFECTATION
Projet Investissement-Compétences :	
• A - Engagement et reconnaissance des entreprises ¹	2,0 M\$
• B - Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME	34,0 M\$
• C - Accompagnement des entreprises dans la relance économique	12,5 M\$
Activités de recherche, d’enquête et de vigie liées au développement et à la reconnaissance des compétences	1,6 M\$
Mesure spéciale liée à l’adéquation Éducation – Formation – Emploi	2,0 M\$ ²
Initiatives de la Commission	2,0 M\$
SOUS-TOTAL	54,1 M\$
Frais de gestion attribuables à l’application de la Loi	2,7 M\$
Frais de gestion attribuables au traitement des demandes de subvention et à la gestion budgétaire et financière du Fonds	3,8 M\$
TOTAL	60,6 M\$

¹ Projet inscrit dans le programme « Investissement-Compétences » non lié à des subventions.

² Le montant de 2,0 M\$ actuellement budgété pourrait être revu à la lumière des résultats des consultations qui se sont terminées en juin 2011.